

République Française**Ville de Draguignan****N° 2023-144**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE
L'ASSOCIATION « LES ARCHERS DU DRAGON »****Mairie de Draguignan****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan****Séance du 20 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, SYLVIE FRANGIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

HUGUES BONNET À BRUNO SCRIVO, LISA CHAUVIN À CHRISTINE NICCOLETTI, BERNARD BONNABEL À CHRISTINE PRÉMOSELLI, MARIE-CHRISTINE GUIOL À OLIVIER GORDE, CHRISTIAN MAMECIER À SYLVIANE NERVI SITA

ABSENTS :

RENÉ DIES, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU**Publié le : - 2 OCT. 2023**



RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD

Lors de l'adoption du budget principal de la Commune de l'exercice 2023, le Conseil Municipal a accordé une subvention de fonctionnement de 2 000 € à l'association « Les Archers du Dragon ».

Cette association forme et initie la jeunesse dracénoise ainsi que des adultes passionnés à la pratique du tir à l'arc. Depuis quelques années, l'association a également entrepris la mise en place d'un parcours extérieur de tir à l'arc.

Dans l'intention de parfaire cette action, elle nécessite l'achat de 9 chevalets en bois pour disposer de nouvelles cibles sur le parcours extérieur.

Afin d'aider cette association dans ce projet, il est envisagé de lui accorder une subvention d'investissement d'un montant de 850 €, en sus de la subvention qui lui a déjà été accordée pour l'année 2023.

Il est précisé que les crédits nécessaires à l'octroi de ces subventions sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ,

- Attribue la subvention mentionnée ci-dessus pour un montant total de 850 € ;
- Dit que les crédits correspondants sont prélevés au chapitre 204 du budget principal de la Commune de l'exercice 2023.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller régional

Secrétaire de séance :

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_144
Objet :	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « LES ARCHERS DU
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-09-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	083-218300507-20230920-2023_144-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 083-218300507-20230920-2023_144-DE-1-1_0.xml	text/xml	916 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-144.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20230920-2023_144-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	108.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 octobre 2023 à 14h16min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 octobre 2023 à 14h16min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 octobre 2023 à 14h16min14s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	2 octobre 2023 à 14h16min25s	Reçu par le MI le 2023-10-02